



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

X1 102 011 U25

Procès-verbal de la réunion spéciale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le lundi 16 mars 2015 de 9 h à 10 h 20.

SONT PRÉSENTS : M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller
M^{me} Louise Nepton, directrice générale
M. Dave Casavant, conseiller principal aux communications
M^{me} Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Gilbert Dominique (représentations)

SONT INVITÉS : M^{me} Dannye Bonneau, directrice – Bureau de la coordination de la gouvernance
M. Carl Cleary, secrétaire aux Affaires gouvernementales et stratégiques
M. Alain Nepton, consultant en support dans le dossier des retombées des volumes forestiers

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Bureau politique
3.1. Granules LG
4. Ressources humaines et technologiques
4.1. Renouvellement de l'assurance collective
5. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU POLITIQUE

3.1 GRANULES LG

RÉSOLUTION (N° 5994)

La présente résolution annule et remplace la résolution n° 5978 adoptée le 9 mars 2015

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, juge important de soutenir l'économie et les entreprises de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE Granules LG International inc. de Mashteuiatsh avait été lancé par le biais d'une entente avec Granules LG inc. de Saint-Félicien, appartenant à des membres de la bande, en misant sur une possibilité d'accroître l'approvisionnement en matières premières (sciures-planures et résidus d'usines de sciage), mais que cela n'a pas été possible et que l'entreprise est en faillite;

CONSIDÉRANT QUE l'approvisionnement régional en résidus de sciage est trop aléatoire, compte tenu des circonstances et de la réduction des possibilités forestières, pour penser à la présence de deux usines de granules aussi rapprochées;

CONSIDÉRANT QUE Granules LG inc. est toujours dans une situation financière précaire et que le banquier exige, dans une lettre adressée le 27 février 2015 à Granules LG inc. pour le maintien du crédit opérationnel et des prêts à terme jusqu'au 31 août 2015, l'assurance qu'il n'y aura pas d'ouverture d'une usine de granules à Mashteuiatsh.

IL EST RÉSOLU de confirmer à la Banque Nationale que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'engage à ne pas ouvrir, ni permettre l'ouverture ou réouverture à Mashteuiatsh, que ce soit par la vente, la location ou autrement, d'une usine de granules durant les engagements de Granules LG envers la banque, soit dans le cas présent jusqu'au 31 août 2015, sans une autorisation de cette dernière.

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

4. RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIQUES

4.1 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

RÉSOLUTION (N^o 5995)

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est doté d'une police d'assurance collective pour couvrir la protection de ses employés, et ce, dans un principe de saine gestion;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'adhérents est passé de 245 à 247;

CONSIDÉRANT QU'il y a une augmentation de 4,9 % qui s'explique de la façon suivante :

- Augmentation en assurance salaire longue durée de 5 %;
- Augmentation en assurance salaire courte durée de 30,5 %;
- Diminution en assurance maladie de 7 %;
- Hausse de 2,1 % de la taxe sur le capital des sociétés d'assurances et la taxe compensatoire des institutions financières.

CONSIDÉRANT QU'une démarche inhérente à la gestion de la présence au travail sera mise en œuvre en 2015-2016 et que cette dernière aura certainement des impacts favorables sur les ratios d'expérience de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE la prime négociée augmente de 4,9 % qui se traduit par une augmentation de 19 256 \$ pour la part employeur (2014-2015 : 390 024 \$ versus 2015-2016 : 409 282 \$);

IL EST RÉSOLU de procéder au renouvellement de la police d'assurance collective pour l'année 2015-2016 avec le RBA - Groupe financier (SSQ - Assurance collective) dont la prime annuelle s'établit à 818 563,57 \$, soit une variation de 4,9 % de la prime négociée et de désigner la directrice des ressources humaines et technologiques, à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

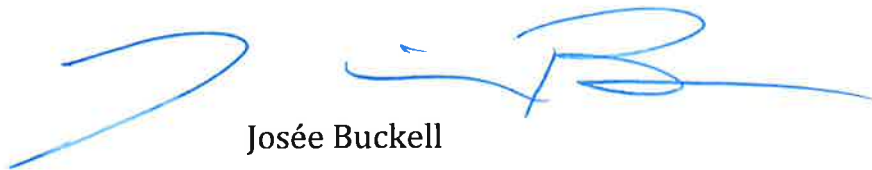
RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 20, proposée par M. Charles-Édouard Verreault, appuyée M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Josée Buckell